

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 7 présents : Alain FAVRAUD, Eléonore BEAUBREUIL, Gérard BÂCLE, Didier CHARPENTIER, Sylvie DOUCEAU, Sophie GRANGER et Bethy LECOEUR.
- 2 absents avec pouvoir : Jean-Philippe BUCHET donne pouvoir à Sophie GRANGER et Sylvain DUBEST donne pouvoir à Didier CHARPENTIER.
- 3 absents excusés : Véronique CHABASSE, Caroline TABARINO et Grégory VERGNE.

Secrétaire de la séance : Sylvie DOUCEAU élue à l'unanimité.

Mise à l'approbation du PV du Conseil Municipal du 22/06/2024 : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

Décision du Maire N°1/2024 du 20/09/2024

Monsieur Le Maire fait état d'une décision qu'il a prise dans le cadre de l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales l'autorisant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel : Le Maire explique qu'il y a lieu d'employer des crédits inscrits au chapitre 21 sur les articles 2158 et 215738 pour faire face à des dépenses à mandater au même chapitre, mais sur les articles 21848, 21318 et 2188 au sein desquels les crédits inscrits ne sont pas suffisants.

Les sujets abordés :

- Révision des attributions de compensation 2024.

→ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explications par Le Maire : La base du solde du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales) a enregistré une baisse considérable cette année. Comme cette dotation est intégralement prise en charge par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin depuis 2021, le Président de la CCPOL propose une révision exceptionnelle des montants des Attributions de Compensation pour l'année 2024 afin de tenir compte de cette diminution importante.

Le conseil municipal DECIDE de suivre la proposition du Président de la CCPOL et de valider la révision des Attributions de Compensation pour l'année 2024.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Logement – fixation du loyer.

→ Lecture par Sylvie DOUCEAU et explications par Le Maire : Il convient de fixer le loyer du logement de fonction de l'ancien instituteur réhabilité.

Le Conseil Municipal FIXE le loyer à 345€ avec 55€ de charges (chauffage et eau) et AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Convention de mise à disposition de la salle des associations.

→ Lecture par Sophie GRANGER. Le Maire explique que la commune dispose d'une salle associative depuis la « réhabilitation de la grange communale en atelier technique et locaux associatifs » en 2018.

Vu la demande de professionnels ou d'associations extérieures à la commune en recherche de salles pour proposer leurs activités, Monsieur Le Maire propose de mettre à disposition la salle des associations et d'en définir les conditions.

Le conseil municipal APPROUVE cette décision, VALIDE le tarif annuel de 100€ par an pour un créneau horaire/activité hebdomadaire, 150€ par an pour 2 créneaux horaires/activités hebdomadaires et 200€ par an au-delà de 2 créneaux horaires/activités hebdomadaire. Le conseil municipal FIXE le montant du forfait chauffage annuel à 20€ supplémentaires et AUTORISE Le Maire à étudier les demandes, à recueillir les documents nécessaires et à signer les conventions et tout document nécessaire avec les demandeurs.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Congrès des Maires.

→ Lecture par Gérard BÂCLE : il est demandé de se positionner quant aux frais de missions du Maire pour aller participer au Congrès annuel des Maires de France en novembre 2024.

Après en avoir débattu, le conseil municipal MANDATE Le Maire pour assister au Congrès des Maire de France, ACCEPTE que la commune prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés sur la base des dépenses réelles et AUTORISE Le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces pour mener à bien ces opérations. Il est AJOUTÉ que cette délibération sera valable jusqu'à la fin du mandat.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Diminution du temps de travail.

→ Lecture par Didier CHARPENTIER et explications par Le Maire qui indique qu'il est nécessaire de revoir le temps de travail d'un emploi actuellement non pourvu d'agent technique 29.5/35^{ème} en le ramenant au temps initial de 25/35^{ème}. Cette question a fait l'objet de 2 demandes en Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne les 26 janvier et 31 mai 2024. Les avis étants réputés « rendus », il est demandé aux membres du conseil municipal de se positionner sur le temps de travail sur ce poste.

Le conseil municipal DECIDE de diminuer le temps de travail afférent à ce poste de 4 heures 30 par semaine. Ainsi, le temps de travail relatif reviendrait au temps hebdomadaire initial de 25 heures par semaine, soit 25/35^{ème}.

VOTE = POUR à l'unanimité

- Dons, aides exceptionnelles.

→ Lecture par Eléonore BEAUBREUIL et explication par le Maire qui souhaiterait pouvoir répondre favorablement aux sollicitations de soutien lors de manifestations ou évènements caritatifs tels que le Téléthon (lutte contre les myopathies), Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein) ou Mars Bleu (lutte contre le cancer colorectal).

Après discussion, les membres du Conseil Municipal AUTORISENT Le Maire à étudier les dossiers de demandes de dons, AUTORISENT Le Maire à procéder aux dons, DIT que le montant de chaque don sera décidé en réunion de Bureau municipal et AUTORISE Le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

VOTE = POUR à l'unanimité

Questions diverses : NÉANT

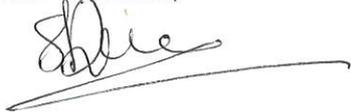
Informations diverses proposées par Le Maire ou les membres du conseil municipal :

- Monsieur Le Maire fait part du souhait des anciens propriétaires de la grange de Chanliat dont la commune a récemment fait l'acquisition : lui attribuer un nom, à savoir celui du propriétaire d'origine « Edouard ». Leur souhait sera réalisé.
 - Noël des enfants 2024 : Sophie GRANGER en ses fonctions de conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, prend en charge le dossier comme l'année dernière, disposera d'un budget approximativement identique par enfant et se chargera de mettre en forme le catalogue qui sera présenté aux parents des enfants ayant-droit (conditions inchangées). La distribution des cadeaux par le Père-Noël de Saint martin de Jussac se déroulera en la salle polyvalente, le samedi 14 décembre prochain en matinée.
 - Une commission « vie associative, manifestations et jeunesse » présidée par Béthy LECOEUR, conseillère municipale déléguée à la vie associative, aux manifestations et à la jeunesse, devrait se tenir prochainement. Une convocation sera envoyée aux principaux intéressés comme à l'accoutumée.
 - Travaux de restauration du clocher de l'église :
 - Monsieur Le Maire informe de la possibilité de remplacer la corde de tirage des cloches tant que l'échafaudage est en place, par l'entreprise BLANCHON actuellement en charge des travaux. Le montant proposé pour la fourniture d'une corde de 10m, est de 457.88€ TTC, sachant que la corde actuellement en place, ne présente pas signes majeurs de détérioration.
- Il est convenu de conserver la corde actuelle et de ne la remplacer qu'au moment venu.

- Monsieur Le Maire informe de la possibilité de remplacer le « coq » actuellement en place au sommet du clocher, par un modèle en cuivre façonné en 3 dimensions (3D), par l'entreprise BLANCHON actuellement en charge des travaux. Le montant proposé pour la fourniture et la pose de ce coq, est de 5997.72€ TTC. Le coq actuel avait été fabriqué en 2 dimensions (2D), par l'ancien forgeron du village « Henri Bernard » lors des derniers travaux de restauration du clocher en 1978. Il porte notamment sa signature.
- ➔ Il est convenu de conserver l'ancien coq pour sauvegarder la mémoire de l'ancien forgeron et de voir s'il est possible de l'améliorer tout en conservant la signature.
- Sapins de Noël pour la décoration extérieure : les tarifs proposés par l'entreprise locale sont identiques à ceux de l'an passé. Nous allons procéder à une commande prochainement.
- Bulletin Municipal : il est convenu la mise à disposition aux habitants pour la deuxième partie du mois de janvier 2025.
- Sylvie Douceau transmet une information de la section SEGPA du Collège Paul Langevin de Saint-Junien. Chaque année, nous leur louons quelques jeux en bois pour animer des manifestations (galette de la commune par exemple). Monsieur DUBOIS, le formateur, propose de faire fabriquer des jeux par les élèves de la SEGPA pour nous les vendre (entre 50 et 80€ le jeu, prix des fournitures). La question de l'entreposage/stockage se pose : il n'est pas souhaitable de profiter de cette offre pour le moment.
- Gérard Bâcle et Didier Charpentier font état de la nécessité de changer un matériel agricole communal, à savoir le girobroyeur, vieillissant et nécessitant de plus en plus de réparations. Il a été fait appel à plusieurs entreprises pour l'établissement de devis en vue de faire l'acquisition d'un broyeur neuf. Les entreprises Limagri-Moreau, Dland et BLpro ont répondu à nos sollicitations. Les devis ont été étudiés ainsi que les offres de reprise de l'ancien matériel devenu obsolète. L'un des modèles présentés par Dland a attiré l'attention des élus, par ses qualités correspondant à notre utilisation ainsi que par l'offre moins élevée que les autres fournisseurs.
- Sylvie Douceau transmet la demande de Monsieur Di Bianca, concernant une demande d'utilisation de la salle polyvalente pour répéter avant un concert en l'église au printemps 2025. Il lui sera répondu de se mettre en relation avec le secrétariat comme l'an passé pour sa demande et les possibilités qui lui seront offertes.
- Eléonore BEAUBREUIL a reçu Agathe LAVIRON, jeune habitante de la commune, pour discuter du projet qu'elle souhaite porter : faire une manifestation au profit du Téléthon le samedi 30 novembre 2024. Elle souhaite pouvoir disposer de la salle polyvalente afin d'y installer divers ateliers pour les enfants et les visiteurs tout au long de la journée et aimerait pouvoir proposer un repas le soir. La commune participerait (prêt de la salle, communication...) avec le Comité des Fêtes dont Agathe fait partie avec ses parents, ainsi que les autres associations communales (ou extérieures) qui le souhaitent (vont être sollicitées dans les jours prochains) pour l'animation de cette journée (buvette, gourmandises etc.). La préparation est donc en cours pour ce projet !
- Béthy LECOEUR fait savoir qu'un colis gourmand sera distribué aux aînés de la commune cette année encore (plus de 65ans dans l'année 2024) pour un budget de 25€ par personne. Ils seront distribués à domicile, avant Noël, par les élus de la commune.

La séance est levée à 11h05.

La secrétaire de séance,



Sylvie DOUCEAU

Le Maire,



Alain FAVRAUD



Approuvé à l'unanimité des membres présents en séance du
Municipal du 13 décembre 2024